

## AVANT-PROPOS

En vertu de l'article 49 de la Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé, il est obligatoire pour les exploitants de chemins de fer d'intérêt local et de chemins de fer d'entreprises de compétence québécoise de remplir le Rapport de trafic pour les activités réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre <sup>(1)</sup> inclusivement et de le transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable. Les renseignements fournis seront utilisés exclusivement à des fins statistiques. Aucune donnée confidentielle sur une entreprise ne sera publiée par le Ministère.

## A. RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Nom exact de l'entreprise :

Adresse :

Ville ou municipalité :

Code postal :

Téléphone :

Poste :

Téléphone en cas d'urgence ferroviaire :

Poste :

Adresse de correspondance si différente :

Adresse :

Ville ou municipalité :

Code postal :

Téléphone :

Poste :

## B. PERSONNES-RESSOURCES (NOM COMPLET)

Nom du dirigeant principal ou de la dirigeante principale :

Titre :

Téléphone :

Poste :

Cellulaire :

Courriel :

Nom du ou de la responsable de la sécurité ferroviaire :

Téléphone :

Poste :

Cellulaire :

Courriel :

Nom du ou de la responsable du Rapport de trafic :

Téléphone :

Poste :

Cellulaire :

Courriel :

## C. RÉSEAU FERROVIAIRE EN EXPLOITATION

Description de vos activités :

Indiquer la longueur du réseau en exploitation :

kilomètres

milles

Indiquer la longueur des voies principales :

kilomètres

milles

## D. PARAMÈTRES D'EXPLOITATION

Tonnes transportées

Tonnes

Total tonnes-km brutes ou tonnes-milles brutes

Tonnes-km

Tonnes-milles

Total trains-km ou trains-milles

Trains-km

Trains-milles

## E. MATÉRIEL ROULANT EN SERVICE

Est-ce que vous êtes propriétaires ou locataires de locomotives en service :

Oui

Non

Si oui, précisez le nombre :

Locomotives :

Locotracteurs :

Autres :

Est-ce que vous êtes propriétaires ou locataires de wagons en service :

Oui

Non

Si oui, précisez le nombre :

## F. EMPLOIS ESSENTIELS À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Veillez indiquer le nombre de personnes occupant les emplois ci-dessous.

Contremaître(s) de l'exploitation ferroviaire :

Contremaître(s) de l'entretien de la voie :

Conducteur(-trice)(s) de la locomotive :

Serre-freins :

Signaleur(-euse)(s) :

## G. TRAFIC SELON LES CATÉGORIES DE MARCHANDISES TRANSPORTÉES

Pour référence : <http://www.tc.gc.ca/TMD>

Catégories	Nombre de wagons (annuel)	Quantité (tonnes métriques) 0,9072 t.m. = 2 000 lb (t.c.)
Matières dangereuses : SVP remplir l'annexe A et retranscrire ici le nombre total de wagons ainsi que la quantité en tonnes métriques. Merci		
Bois brut (billes, copeaux, etc.)		
Bois ouvré (bois d'œuvre, panneaux de contreplaqué et autres)		
Conteneurs		
Grains		
Pâtes et papiers		
Produits de carrière et de mines		
Produits manufacturiers		
Wagons porte-automobiles		
Autres marchandises		
Total du trafic ferroviaire		

## H. ATTESTATION DU DIRIGEANT PRINCIPAL OU DE LA DIRIGEANTE PRINCIPALE

Je certifie que les réponses données dans le présent document sont, à ma connaissance, complètes et exactes. Au besoin, je m'engage à fournir aux représentants du Ministère toutes les données complémentaires nécessaires à la rédaction du présent document conformément à l'article 49 de la Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé.

\_\_\_\_\_  
Nom du (de la) dirigeant(e) principal(e)

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
Signature du (de la) dirigeant(e) principal(e)

\_\_\_\_\_  
Date

ANNEXE A

<b>I. TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES</b>			
Trafic selon les catégories de marchandises transportées			
UN <sup>(2)</sup> Transports Canada	Nom du produit	Nombre de wagons Réel annuel	Quantité (tonnes métriques) 0,9072 t.m. = 2000 lb (t.c.) Réelle annuelle (tonnes métriques)
Pour référence : <a href="http://www.tc.gc.ca/TMD">http://www.tc.gc.ca/TMD</a>			
(Exemple) 1830	Acide sulfurique	500	50 000
Total <sup>(3)</sup> :			t.m.

## MODALITÉS DE TRANSMISSION DU DOCUMENT

Veillez faire parvenir votre Rapport de trafic dûment signé, en format PDF, par courriel : [df.rapportdetrafic@transports.gouv.qc.ca](mailto:df.rapportdetrafic@transports.gouv.qc.ca), AVANT LE 30 MARS de l'année en cours.

Le fichier devra être identifié de la façon suivante :

Année de référence – nom de l'entreprise.pdf. Exemple : 2020 – MTMD.pdf

### Notes :

(1) Veuillez saisir l'année de référence pour le Rapport de trafic.

(2) Le numéro UN associé à la matière dangereuse doit obligatoirement être inscrit.

(3) Ne pas oublier de retranscrire les totaux à la page 2.

### **Définitions** :

Tonne-kilomètre brute (TKB) : Mouvement du poids total d'un train sur une distance d'un kilomètre. Le poids total du train inclut les wagons, leur contenu et toute locomotive inactive. Il exclut le poids des locomotives tirant les trains.

Tonne-mille brute (TMB) : Mouvement du poids total d'un train sur une distance d'un mille. Le poids total du train inclut les wagons, leur contenu et toute locomotive inactive. Il exclut le poids des locomotives tirant les trains.

Train-kilomètre : Mouvement d'un train sur une distance d'un kilomètre.

Train-mille : Mouvement d'un train sur une distance d'un mille.